

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 octobre 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-9-6-5

Service instructeur

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements
ruraux

Service consulté

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés les 30 juin et 15 septembre 2017, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations suivantes, pour un montant total de subventions de 625 993 €, au bénéfice des communes de BELLEMAGNY, BERNWILLER, LAPOUTROIE, LINTHAL, LUTTER et THANNENKIRCH, de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin , des SIA de Lauw-Sentheim-Guewenheim et de la Basse Vallée de la Doller ainsi que des SIAEP d'Ammertzwiler-Balschwiller et de la Vallée de la Doller.

Lors de ses réunions du 30 juin et 15 septembre 2017, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du Conseil départemental a proposé l'inscription des opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dotation de Solidarité Urbain-Rural : Programme 2017

Territoire «Piémont Val d'Argent » :

Commune de LAPOUTROIE : 1 opération d'alimentation en eau potable (alimentation électrique du forage des Mérelles) représentant 17 730 € HT de travaux et 6 206 € de subvention (taux de 35 %).

Commune de THANNENKIRCH : 1 opération d'alimentation en eau potable (mise en place de dispositifs de désinfection de l'eau par ultraviolets) représentant 95 000 € HT de travaux et 33 250 € de subvention (taux de 35 %).

Territoire «Florival, Vignoble et Plaine du Rhin» :

Commune de LINTHAL : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 12 assainissements non collectif ; inscription modificative) représentant 118 800 € HT de travaux et 23 760 € de subvention (taux de 20 %).

Territoire « Thur-Doller » :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 99 dispositifs d'assainissement non collectif) représentant 1 184 040 € HT de travaux et 236 808 € de subvention (taux de 20 %).

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim : 1 opération d'assainissement (élimination d'eaux claires parasites à LAUW et SENTHEIM) représentant 465 000 € HT de travaux et 93 000 € de subvention (taux de 20 %).

Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller : 1 opération d'assainissement (travaux d'élimination des ECP à ASPACH-LE-BAS) représentant 120 000 € HT de travaux et 24 000 € de subvention (taux de 20 %).

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller : 1 opération d'alimentation en eau potable (mise en place d'une station de surpression à ASPACH-MICHELBAACH)représentant 192 055 € HT de travaux et 38 411 € de subvention (taux de 20 %).

Territoire « Sundgau » :

Commune de BELLEMAGNY : 1 opération d'assainissement (opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes, lot 2) représentant 49 995 € HT de travaux et 9 999 € de subvention (taux de 20 %).

Commune de BERNWILLER : 1 opération d'assainissement (collecteur de transfert d'AMMERTZWILLER vers BERNWILLER) représentant 463 395 € HT de travaux et 92 679 € de subvention (taux de 20 %).

Commune de LUTTER: 1 opération d'alimentation en eau potable (traitement de la turbidité par filtration)représentant 49 943 € HT de travaux et 17 480 € de subvention (taux de 35 %).

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler-Balschwiller et Environs :1 opération d'alimentation en eau potable (renouvellement de conduites principales - Tranche 2017)représentant 144 000 € HT de travaux et 50 400 € de subvention (taux de 35 %).

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces opérations sur les crédits de la DSUR, gérés par l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé de subventions de 625993 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT